

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

DECISION

Attribution du marché :

**FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE
PANNEAUX D'INFORMATION LUMINEUX EXTERIEURS -
2023-2024-2025**

Le Maire de la Commune de Boujan sur Libron,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 2020-19 du Conseil Municipal de Boujan sur Libron en date du 25 mai 2020 donnant délégation d'une partie de ses attributions pour la durée du mandat à M. Gérard ABELLA, Maire, permettant ainsi au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (4°),

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT la volonté de la Commune d'installer des panneaux lumineux extérieurs sur son territoire,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le BOAMP le 12 juillet 2023, sur le portail Midi Libre.fr le 14 juillet 2023 et paru sur le Midi Libre rubrique « annonces officielles et légales » le 14 juillet 2023 et que la limite de réception des offres a été fixée au 2 août 2023 à 17h00,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, onze (11) offres ont été reçues dans les délais : ACE COLLECTIVITES, IDSYS, CHARVET INDUSTRIES, LUMIPLAN VILLE, PRISMATRONIC, KIT MEDIA, TRICOLOR, ANTHONY THEVENON, SA CENTAURE SYSTEMS, I TOILE et SARL ATS AGENCE,

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'analyse des offres, la proposition présentée par la **société LUMIPLAN** est apparue la plus avantageuse, conformément aux critères de sélection des offres à savoir :

- Prix et coût des prestations : 50%
- Qualité : 50%

DECIDE

Article 1 : Il est conclu un marché avec maximum avec la **société LUMIPLAN Ville** représentée par Monsieur Henri GAILLARD, Président Directeur Général, sise 1, Impasse Augustin Fresnel - PA du Moulin Neuf - 44815 Saint Herblain Cedex pour la fourniture, l'installation et la maintenance de panneaux d'information lumineux extérieurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Article 2 : Le montant à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de **150 000 € HT maximum** pour la durée de l'accord cadre qui sera imputée sur les crédits ouverts aux Budgets 2023, 2024, et 2025.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

Fait à Boujan sur Libron,
Le 9 octobre 2023

Gérard ABELLA
Maire

